

**Le Président de l'Université de Franche-Comté,**

Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1  
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme de master, (MENS020098A)  
Vu les modalités de contrôle des connaissances en vigueur pour l'année universitaire  
2015-2016,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** La composition des jurys du **Master Sciences Humaines et Sociales**, mention **Sociologie**, pour l'année universitaire 2015-2016 est fixée comme suit :

Virginie VINEL, présidente  
Jean-Michel BESSETTE  
Christian GUINCHARD  
Dominique JACQUES-JOUVENOT

**Article 2 :** tous les enseignants participant aux formations peuvent être entendus à leur demande ou à la demande du jury.

**Article 3 :** Le Directeur de l'UFR des Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon, le 24 novembre 2015

Pour le Président de l'Université,  
Le Directeur de l'UFR SLHS,



André MARIAGE